

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

DEMANDE DE PPCMOI NO 2024-0115 : 1524 CHEMIN PIERRE-ÉMILE-GRATTON, LOT 3 959 257

AVIS PUBLIC EST DONNÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

1. Conformément au Règlement no 815 des projets particuliers de construction, de modification, d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté le 15 novembre 2024 un premier projet de résolution no 2024-11-289 autorisant la demande de PPCMOI no 2024-0115, sur l'immeuble 1524 chemin Pierre-Émile-Gratton, lot 3 959 257.
2. Précisément, la présente demande vise à régulariser les non-conformités ci-dessous :
 - a. Le coin avant droit de la résidence à une distance de 4,82 mètres de la ligne avant ;
 - b. Le coin avant gauche de la résidence à une distance de 6,81 mètres de la ligne avant ;
 - c. Le coin avant gauche de la résidence à une distance de 5,93 mètres de la ligne latérale gauche ;Alors que la grille des usages et des normes de la zone H-027 du règlement de zonage no 634 prescrit une marge avant d'au moins 7,5 mètres et une marge latérale d'au moins 6 mètres.
3. À cet effet, **UNE ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE aura lieu, vendredi 13 décembre 2024, à 18 heures**, à l'église, 1845 chemin du Village, Saint-Adolphe-d'Howard ; au cours de laquelle, le maire ou un employé-cadre du service d'urbanisme et d'environnement expliquera la demande de PPCMOI no 2024-0115 ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer à ce sujet.
4. Le lot 3 959 257 est situé dans la zone H-027 telle qu'illustrée sur le plan ci-dessous :



5. Le premier projet de résolution no 2024-11-289 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter et peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité ou sur rendez-vous à l'hôtel de ville, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Adolphe-d'Howard, le 4 décembre 2024.


Alain Halley,
Directeur général et Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Alain Halley, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché une copie de l'avis ci-dessus, le 29 novembre 2024, à chacun des endroits suivants : sur l'immeuble visé, à l'Hôtel de Ville, à l'église et que j'ai fait publier copie dudit avis, le 4 décembre 2024, dans le journal Accès et sur le site internet de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 4 décembre 2024,


Alain Halley,
Directeur général et Greffier-trésorier